

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

## Note de service

Date: Le 24 août 2009

À l'attention de : Ontario Association of Deans of Education

Doyennes et doyens, facultés d'éducation

Registraires, facultés d'éducation

Comité de la formation initiale de l'OADE

Fournisseurs de cours menant à une qualification

additionnelle

Directrices et directeurs de l'éducation Secrétaires, administrations scolaires Organismes de directions de l'éducation

Organismes regroupant des directions d'école et

des agents de supervision

Sous-ministre adjoint de l'éducation

Ministère de l'Éducation, y compris les bureaux

de district

Secrétaires généraux, FEO et organismes

apparentés

Autres partenaires en éducation

De la part de : Michael Salvatori, registrateur et chef de la

direction

Obiet: Programme menant à la qualification

de spécialiste en études supérieures, en

éducation technologique - équivalence d'une

année d'études à plein temps

Le but de la présente est de vous informer d'une modification au sein des pratiques de l'Ordre. Cette modification offrira aux membres de l'Ordre qui possèdent des qualifications en éducation technologique et un diplôme d'études secondaires une autre façon de démontrer qu'ils répondent aux exigences d'admission au cours menant à la qualification de spécialiste en études supérieures.

Conformément à l'alinéa 40 (4) d) du Règlement 184/97 – Qualifications requises pour enseigner, les personnes qui s'inscrivent au Programme menant à la qualification de spécialiste en études supérieures, en éducation technologique, et qui possèdent un diplôme d'études secondaires doivent avoir «réussi l'équivalent d'une année d'études à plein temps dans un programme pour lequel le diplôme d'études secondaires, ou son équivalent, constitue une condition d'admission».

Afin de répondre à cette exigence, l'Ordre reconnaîtra les heures de cours en salle de classe des programmes d'apprenti, pourvu que :

- la personne possède un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent
- les heures de cours en salle de classe sont suffisantes pour

satisfaire à l'exigence d'équivalence à une année d'études à plein temps

• le diplôme d'études secondaires ou son équivalent étaient exigés pour être admis au programme.

Si vous avez des questions au sujet de la présente, veuillez téléphoner à Iona Mitchell, chef du Service des dossiers, au 416-961-8800 (sans frais en Ontario au 1-888-534-2222) poste 412.

Michael Salvatori

Registrateur et chef de la direction

m. Salinton.

MA/cs-tqr